

ASSOCIATION DES FAMILIALISTES DE QUÉBEC

FORMATION

Quand le droit criminel s'invite en chambre de la famille

Procédure pour faire venir un détenu, formulaires à compléter, juridiction de la cour, comment mettre en preuve les antécédents criminels d'un détenu, comment et qui assigner comme témoin du personnel du centre de détention, comment obtenir les dossiers médicaux et disciplinaires d'un détenu, comment gérer l'interdiction de contact prévue en chambre criminelle avec les droits d'accès demandés en chambre de la famille, etc.

N.B. : *Cette formation est en voie d'accréditation auprès du Barreau du Québec*

CONFÉRENCIER : Me Suzy Guylaine Gagnon
(Armijo & Webster)

QUAND : Le vendredi 2 décembre 2011

HEURE : 9 H 00 À 12 H 00

ENDROIT : École du Barreau, centre de Québec
76, rue St-Paul, bureau 200, Québec

COÛT DE LA FORMATION : Membre de l'AFQ ou de l'ABC : 60,00\$
Non-membre : 100,00\$

✂-----

INSCRIPTION :

FORMATION : Strictement entre nous : *Quand le droit criminel s'invite en chambre de la famille*
(2 décembre 2011)

Nom : _____

Courriel : _____

Bureau : _____ **Tél. :** _____

Membre 2011-2012 de l'Association des familialistes de Québec : Oui Non

S.v.p. retourner avant le 27 novembre 2011 à **Madame Mélanie Gagnon (Barreau de Québec)**
avec votre paiement fait à l'ordre de l'AFQ
Téléphone : 418-529-0301 Télécopieur : 418-522-4560, Casier 1

Aucun remboursement pour annulation
L'inscription sert de reçu.